

Convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, le C.F.A Public François Rabelais Lyon Dardilly et l'UFA Licence Universitaire Professionnelle VGTPTG "VALORISATION ET GESTION TOURISTIQUE DES PRODUITS DES TERROIRS ET DE LA GASTRONOMIE"

Durée de la maquette 2020-2022

CFVU DU 17/04/2020

Document 07.01

La LP "Valorisation et Gestion Touristique des Produits de Terroirs et de la Gastronomie" (LP VGTPTG) est en convention de partenariat avec le CFA F. RABELAIS (BP 24 -69571 DARDILLY CEDEX) et renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une période de 3 ans sous réserve d'un effectif d'apprentis suffisant (3 apprentis)

Convention de partenariat pour l'apprentissage :

La présente convention est établie dans le cadre de la mise en place d'une formation par l'apprentissage entre l'Université de Lyon 2 et le CFA public François Rabelais Lyon Dardilly spécialisé dans les métiers de l'hôtellerie, de la gastronomie et des métiers de bouche.

Elle est conclue entre :

L'Université LUMIERE LYON 2, agissant au nom et pour le compte de l'UFR Temps et Territoires, ci-après dénommée « l'Université»

Représentée par Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

D'une part,

Et

Le CFA Public de l'Hôtellerie, de la gastronomie et des métiers de bouche François Rabelais

Chemin Le Dodin, BP 24 69570 Dardilly, ci-après dénommé« le CFA»

Représentée par Philippe CELLEROSI, Proviseur du lycée/CFA François Rabelais

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle "Valorisation et gestion touristique des produits des terroirs et de la gastronomie" par la voie de l'apprentissage (ci-après dénommée « LP VGTPTG »). Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'UFA département tourisme LPVGTPTG de l'UFR Temps et Territoires rattachée à l'Université Lyon 2, et le CFA François Rabelais.

L'apprentissage est mis en œuvre en application des articles L 6231-3 et L 6232-8 du code du travail. A ces étudiants en apprentissage, peuvent s'ajouter plusieurs étudiants en formation initiale sans contrat d'apprentissage (entre 12 et 18).

La présente convention précise l'organisation pédagogique, administrative et financière de la licence professionnelle VGTPTG ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties.

ARTICLE 2 : Organisation pédagogique de la formation

La formation et l'organisation pédagogique seront assurées conjointement par l'Université Lyon 2, Le Département tourisme de l'UFR Temps et Territoires et le CFA François Rabelais.

Le diplôme est délivré par cette même Université.

Durée de la maquette 2020-2022

CFVU DU 17/04/2020

Document 07.01

La licence professionnelle est structurée en 8 unités d'enseignement (UE) qui regroupent différents modules :

- Unité d'Enseignements UE 1 à UE6 de 400 heures conformément à la réglementation nationale en vigueur ;
- Pour les étudiants en formation initiale 16 semaines minimum de stage en entreprise, minimum conformément à la réglementation nationale en vigueur.
- Des périodes de formation en entreprise pour les apprentis selon le calendrier de l'alternance

La formation et répartition des cours sur les différents lieux de formation : la formation se déroulera pour l'Université sur les sites de Porte des Alpes (UFR Temps et Territoires). Pour le CFA François Rabelais (cf. calendrier joint en annexe) une partie de la formation se déroule au lycée/CFA de l'hôtellerie, de la gastronomie et des métiers de bouche François Rabelais à Lyon Dardilly. L'Université de Lyon 2 pour l'ensemble des autres semaines. En fonction des compétences disponibles dans chacun des établissements, une répartition des modules est faite entre les partenaires à chaque rentrée dans le respect des quotités réglementaires.

Les contractants mettent à disposition de la formation les moyens en locaux, aménagements et laboratoire dans les domaines qui les concernent.

Les enseignements seront assurés par :

- les enseignants de l'Université (titulaires ou vacataires) et des professionnels du secteur;
- les enseignants du CFA des métiers de l'Hôtellerie, de la gastronomie et des métiers de bouche François Rabelais et des professionnels du secteur.

Pour répondre au cahier des charges des licences professionnelles, plus de 25% de ces enseignements, y compris ceux effectués au CFA devront être assurés par des professionnels, des institutions et collectivités, associations ou des services choisis pour leur compétence et leur expérience.

Les étudiants en parcours classique effectueront un projet tuteuré de 120h (un projet minimum par étudiant) et un stage en entreprise de 16 semaines minimum. Les apprentis effectueront également le projet tuteuré mais seront dispensés du stage, remplacé par des périodes en entreprise (cf. annexe calendrier).

L'alternance est prévue sur la base des calendriers universitaires, calendrier du CFA et en concertation avec les entreprises ayant signé les contrats d'apprentissage pour les apprentis

Pour la rentrée 2020 :

- calendrier en annexe

Le calendrier est concerté chaque année sur la base de cette formule d'alternance.

Un suivi régulier des apprenants sera réalisé par les enseignants et formateurs de l'Université pour l'ensemble des apprenants.

Un suivi régulier des apprenants sera réalisé par les enseignants et formateurs du CFA pour les apprentis. Un livret de l'apprenti, documents de liaison entre l'entreprise, et le CFA, permettra d'assurer un suivi efficace des apprentis au sein de leur entreprise.

ARTICLE 3 : Organisation administrative de la formation

Durée de la maquette 2020-2022

CFVU DU 17/04/2020

Document 07.01

La responsabilité du diplôme universitaire sera assurée à l'Université Lyon2 par Nicolas MOURGEON, enseignant vacataire de l'Université Lumière-Lyon2. La responsabilité pédagogique de la licence sera assurée de façon concertée par l'Université et le CFA: Nicolas MOURGEON (Université, UFA), Marie-Line MAUDET (CFA).

L'Université et le CFA assurent de manière concertée le recrutement des étudiants. L'Université assure plus spécifiquement le recrutement des étudiants hors apprentissage, et le CFA, le recrutement des apprentis.

L'Université assurera :

- La communication sur les modalités d'inscription via son site internet;
- le traitement administratif des dossiers d'inscription;
- les inscriptions administratives ;
- la saisie des emplois du temps ;
- la gestion administrative de ses enseignants vacataires ;
- la collecte des absences pour les cours à Lyon2 ; et la transmission des informations relatives aux apprentis au CFA pour informer les entreprises
- l'organisation et l'animation des jurys ;
- l'édition des notes ;
- l'édition des procès-verbaux et des diplômes.

Le CFA assurera, en concertation avec l'Université:

- la prospection/recherche de contrats d'alternance;
- le suivi des absences pour les cours sur son site ;
- la centralisation de l'assiduité des apprentis et la communication des absences ~~à la Région et~~ aux entreprises ;
- la gestion administrative de ses enseignants vacataires;
- la transmission des notes aux entreprises et à l'Université ;
- le suivi et coordination des contrats et relations avec les entreprises.
- la mise en place du livret d'apprentissage

La coordination et la gestion des relations avec les entreprises et les collectivités, assurée actuellement par Marie-Line MAUDET (CFA), et comprendra:

- le conseil et l'aide aux entreprises/collectivités qui désirent engager un apprenti;
- le prospection/recherche de contrats en partenariat avec l'Université;
- la coordination des contrats.

Un comité de pilotage de la licence sera mis en place pour assurer le dialogue de gestion. Il sera présidé par le responsable de la formation. Il sera constitué :

Convention de partenariat régissant les relations entre l'Université Lumière Lyon 2, le C.F.A Public François Rabelais Lyon Dardilly et l'UFA Licence Universitaire Professionnelle VGTPTG "VALORISATION ET GESTION TOURISTIQUE DES PRODUITS DES TERROIRS ET DE LA GASTRONOMIE"

Durée de la maquette 2020-2022

CFVU DU 17/04/2020

Document 07.01

- des responsables pédagogiques de la formation à l'Université, des référents de chaque site, d'un ou deux représentants de l'organisme gestionnaire du CFA, des gestionnaires de la formation à l'Université ; de la responsable de l'UFA LP VGTPTG (actuellement Nicolas MOURGEON).

Ce comité de pilotage se réunira une fois par an pour :

définir les moyens mis à disposition par chaque établissement; valider des documents de communication externe ; régler les problèmes administratifs et financiers liés au partenariat ; préparer l'organisation des séquences en entreprise.

Afin d'assurer un lien étroit entre les acteurs de la formation et les entreprises il sera mis en place un Comité de Coordination. Ce comité de Coordination se réunira aux moins une fois par année universitaire.

Sur le plan pédagogique, le comité de coordination définira chaque année :

- une stratégie de formation en concertation avec les besoins de professionnels ;
- les modifications pédagogiques (création de cours, formation à des outils ..) à apporter à la formation en lien étroit avec l'évolution des métiers ;
- les modalités d'évaluation des différentes UE/ENS ;
- le calendrier et les lieux de la formation au regard des contraintes des entreprises et des établissements de formation;
- les modalités de suivi individualisé des apprentis en entreprise/collectivité et les relations avec les maîtres d'apprentissage;
- le livret de liaison ;
- le livret de compétence ;
- le livret d'apprentissage
- la politique de recrutement.

Le comité de coordination sera constitué :

- des responsables pédagogiques de la formation à l'Université, du CFA François Rabelais ainsi que du responsable des relations entreprises ;
- des enseignants de l'équipe pédagogique ;
- des enseignants responsables des UE ;
- des représentants des entreprises/collectivités d'accueil des apprentis ;
- des représentants de la profession concernée ;
- du gestionnaire de la formation à l'Université ;
- du responsable de l'UFA LP VGTPTG.
- un représentant étudiant-apprentis

ARTICLE 4 : Gestion financière et comptable

La gestion financière de la formation sera traitée à la fois par l'Université et l'organisme gestionnaire du CFA François Rabelais en lien directe. Le financement de la formation est assuré conjointement par l'Université et le CFA François Rabelais

Les volumes horaires sont définis à minima par l'habilitation du diplôme. La répartition et la prise en charge des enseignements sont spécifiées au sein de l'annexe pédagogique et financière.

Le coût horaire des vacataires sera identique pour les deux organismes partenaire de l'apprentissage (CFA François Rabelais et l'Université Lyon 2), assurant ainsi une équité de traitement entre les intervenants extérieurs.

Le CFA s'engage à payer les enseignants en fonction des heures réalisées dans les cours attribués au CFA François Rabelais

ARTICLE 5 : Durée, résiliation et défaillance

La présente convention est signée pour l'année universitaire 2020-2021, durée du cycle de la formation. Sa durée de validité va du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2022.

Elle est renouvelable chaque année par voie d'avenant.

Pendant toute la durée de la convention, les deux parties s'engagent à se donner les moyens de mener à son terme tout cycle de formation commencé.

Chacune des deux parties peut mettre fin à la présente convention par simple lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention des deux autres parties, adressé trois mois avant la fin d'un cycle de formation.

Annexes:

- Calendrier de la formation
- Répartition des enseignements et prise en charge

Fait à Lyon,
le

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

Le Président de l'Organisme Gestionnaire,
Proviseur du lycée
Philippe CELLEROSI